

CLI DE CADARACHE

RAPPORT FINANCIER 2013

1. EXECUTION DU BUDGET 2013

En 2013, le budget exécuté fait apparaître par rapport aux prévisions les différences suivantes :

	Prévisions*	Réalisation	variation
Recettes (1)	201 600 €	182.400 €	- 9.5%
Dépenses (2)	238 550 €	174 697 €	- 26,7 %

(1) hors contrepartie charges supplétives et produits financiers

(2) hors charges supplétives et amortissement

La différence entre les recettes et les dépenses prévues était financée par les fonds propres.

A. Les produits

Les recettes hors contrepartie charges supplétives et produits financiers ont été inférieures de 9.5% aux prévisions. Elles se répartissent de la manière suivante :

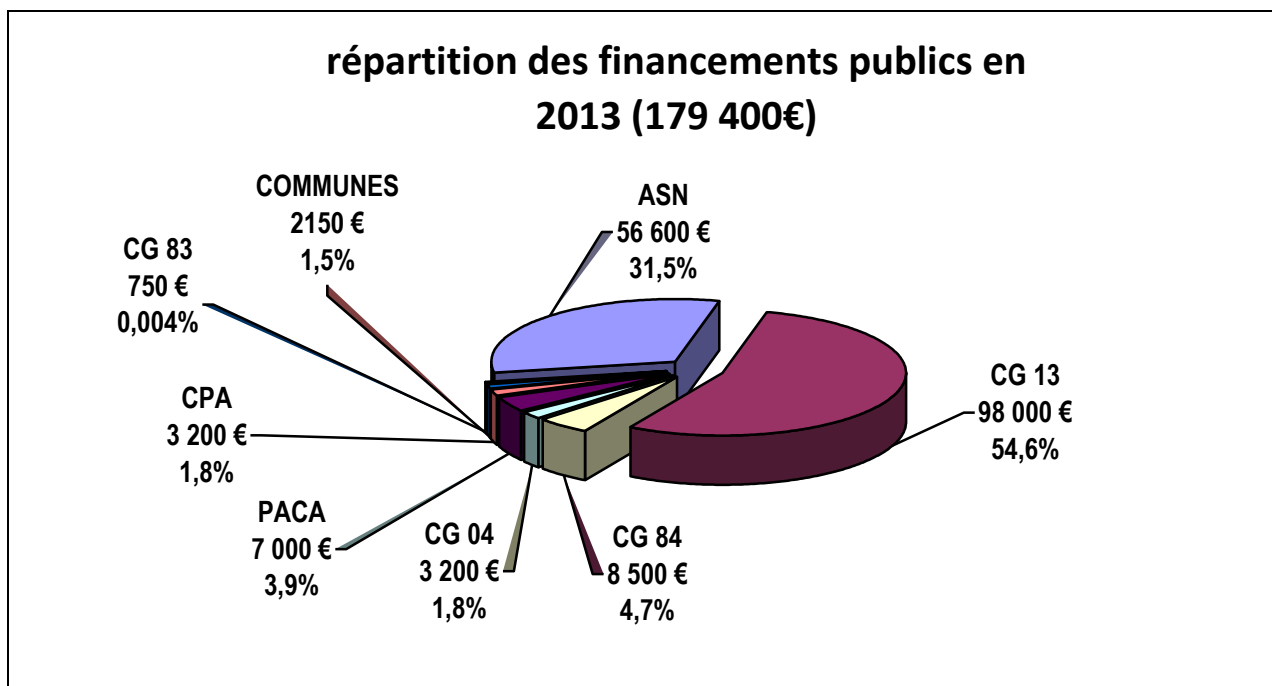
	prévisions	réalisation
Subv. Conseil général 13	103 000 €	98 000 €
Subv. Etat (ASN)	61 000 €	56 600 €
Subv. Conseil général 84	8 500 €	8 500 €
Subv. Conseil général 83	8 500 €	750 €
Subv. Conseil général 04	3 200 €	3 200 €
Subv. Conseil régional PACA	8 500 €	7 000 €
Subv. Communauté Pays d'Aix	3 200 €	3 200 €
Subv. Communes PPI	2 500 €	2 150 €
Participation CLI ITER	3 000 €	3 000 €
TOTAL	201 600 €	182 400 €

Outre la subvention de fonctionnement, le Conseil général met à disposition de la CLI des locaux qui ont été valorisés (valeur locative) dans les comptes 2013 à hauteur de 6 406 € (charges supplétives).

D'autres apports en nature n'ont pas été valorisés mais doivent être mentionnés (signalés dans l'annexe du bilan) :

- heures de travail réalisées par les bénévoles de l'association (625 h) mesurées en réunion auxquelles on doit rajouter les heures de préparation que l'on va estimer à l'identique soit un total de 1250 h ;
- mise à disposition de salles par le CEA Cadarache au château de Cadarache pour les réunions de l'assemblée générale, du conseil d'administration et des réunions plénières de la CLI (9 réunions) ;

- mise à disposition de salles municipales par la commune de Saint-Paul-lez-Durance pour des réunions du bureau, du conseil d'administration, des commissions thématiques permanentes (Environnement et Communication), et des groupes de travail (16 réunions) ;
- mise à disposition de salles par le Conseil général (Espace du Pays d'Aix) pour des réunions de commissions et de groupes de travail (5 réunions) ;
- mise à disposition d'une salle municipale par la commune de Sainte-Tulle pour la réunion publique du 2 octobre ;
- repas offerts par le CEA Cadarache pour 2 réunions du Conseil d'administration au château de Cadarache.



Si le Conseil général des Bouches-du-Rhône demeure le principal contributeur de la CLI, sa part du financement est passée de 56% en 2012 à 54,60 % en 2013. La part de l'Etat est en revanche passée de 28% à 31,5%. Pour les autres collectivités territoriales, leurs parts sont restées inchangées.

Il est signalé que le Conseil général du Var a participé au financement de la CLI, à hauteur de 750€, ce qu'il refusait jusqu'alors.

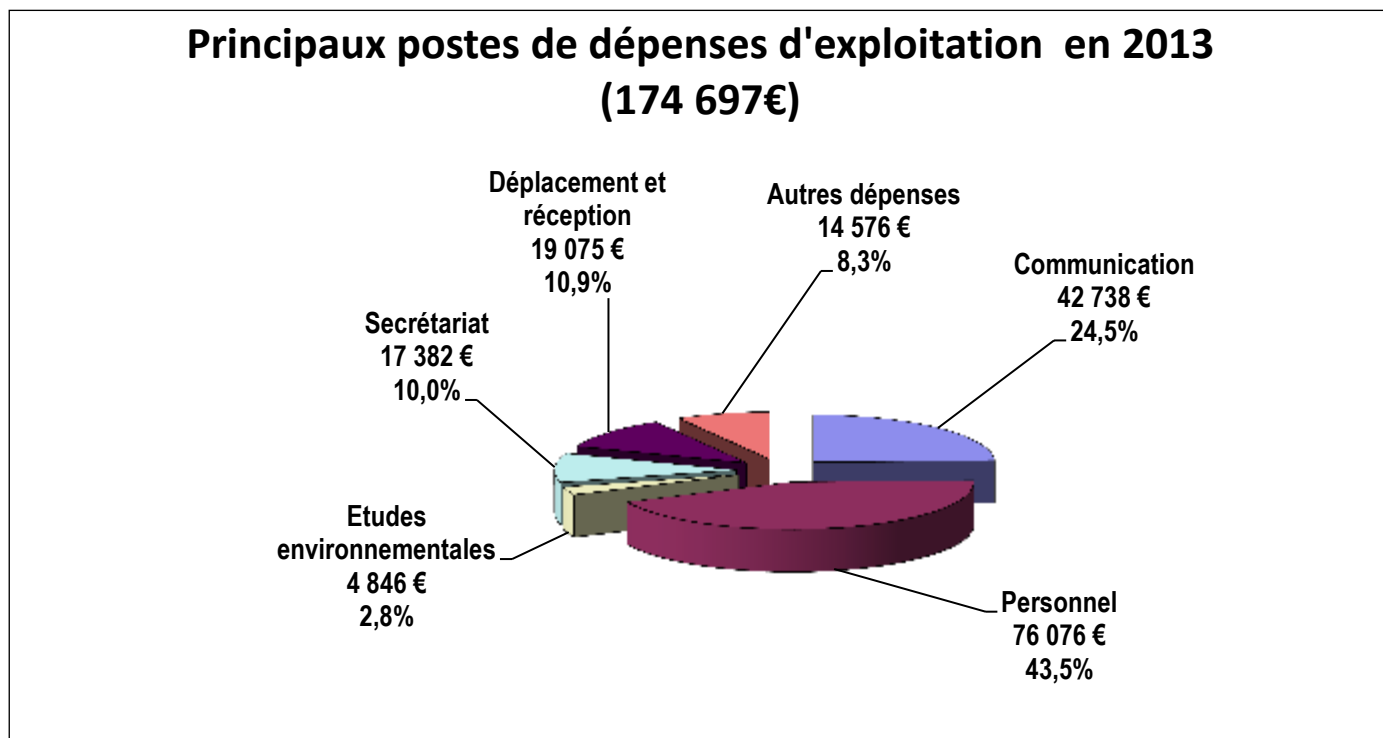
B. Les dépenses

Les dépenses, hors charges supplétives et dotations aux amortissements, ont été inférieures de 26,7 % aux prévisions. Elles se répartissent de la manière suivante :

	prévision	réalisation
personnel	75 000 €	76 076 €
secrétariat	14 150 €	17 382 €
communication	57 500 €	42 738 €
études	61 000 €	4 846 €
déplacement - réceptions	14 500 €	19 079 €
autres dépenses	16 400 €	14 576 €
TOTAL	238 550 €	174 697 €

Il convient de relever que les dépenses totales comprennent 14 352 € d'investissement immatériel dans la réalisation du film sur la CLI de Cadarache comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties en 3 ans (droit de propriété intellectuelle).

Les frais de personnels – deux agents départementaux mis à disposition par le Conseil général des Bouches-du-Rhône (M. Fourcaud à mi-temps et Mme Bourgeois à plein temps) – représentent, comme les années précédentes, la part la plus importante des dépenses (43.5 %). Il est rappelé que conformément à la loi, la CLI rembourse au Conseil général le coût de ce personnel.



2. LES COMPTES 2013

A. Bilan

Les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Montant actif net immobilisé	17 681 euros
Disponibilité (trésorerie)	75 995 euros <i>Compte courant : 3 562 euros</i> <i>Livret bleu : 25 213 euros</i> <i>Livret épargne : 47 220 euros</i>
Dettes	34 189 euros
Créances	3 300 euros
Fonds propres	63 141 euros

Concernant les disponibilités, d'un montant de 75 995 euros, les placements sur des comptes rémunérés (livret bleu) ont permis de dégager des produits financiers (1 288 euros).

La trésorerie permet à l'association d'assurer ses dépenses jusqu'au versement des subventions d'exploitation 2014 qui n'intervient habituellement qu'au 2^e semestre.

Concernant les dettes d'un montant de 34 189 euros, il s'agit de dépenses fournisseurs engagées en 2013 qui n'ont pas été réglées avant le 31 décembre.

Concernant les créances d'un montant de 3 300 euros, il s'agit de la contribution de la Commune de Beaumont et de la participation de la CLI ITER non versée avant le 31 décembre.

Concernant les fonds propres d'un montant de 63 141 euros, ils résultent du report à nouveau de 2012 (58 321 euros) et du résultat de l'exercice 2013 (4 820 euros).

B. Compte de résultat

Les principaux chiffres du compte de résultat au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Total des produits	190 094 euros
Total des charges	185 275 euros
Résultat	4 820 euros

Conclusion :

La CLI de Cadarache est actuellement l'une des CLI sous statut associatif les mieux dotées au niveau national. Cela lui permet de fonctionner et de remplir la mission qui lui est confiée par la loi de façon satisfaisante.

Il faut cependant souligner le caractère fragile et aléatoire d'un financement reposant sur les seules subventions et qui dépend de ce fait du bon vouloir des collectivités publiques. Le refus du Conseil Général du Var de participer aux travaux et au financement de la CLI jusqu'en 2013 en est le meilleur exemple.

Même si une évolution est observée depuis quelques années, on constate toujours un déséquilibre dans le financement de la CLI entre l'Etat et les collectivités territoriales : alors que l'article 22 de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006 indique que les dépenses de la CLI sont financées par l'État et les collectivités territoriales, ces dernières, au premier rang desquelles le Conseil général des Bouches-du-Rhône, assurent 72 % du financement de la CLI.

La disposition de la loi prévoyant que les CLI dotées de la personnalité juridique peuvent recevoir une partie du produit de la taxe sur les INB, n'a toujours pas été mise en œuvre. C'est pourquoi l'Association nationale des CLI (ANCCLI) continue à se mobiliser pour obtenir une réforme des modalités de financement des CLI. Elle demande ainsi que les CLI soient toutes financées à titre principal par une partie du produit de la taxe sur les INB. Cela devient de plus en plus sensible avec la réforme des collectivités territoriales qui s'engage.

Le trésorier
Patrick MERCIER

ANNEXE :

- Comptes 2013
- Rapport du Commissaire aux comptes